

## Communiqué de presse

Le 22 mai 2014

Les actionnaires sont invités à participer à los semblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de VIEL & Cie qui se tiendra le vendredi 12 juin 2014 à 09h00, à Paris 8<sup>ème</sup>, Pavillon Ledoyen, 1 avenue Dutuit.

Lavis de réunion comportant la fordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO le 7 mai 2014 et sur le site internet www.viel.com.

Les actionnaires pourront participer à cette Assemblée générale sur simple justification de leur qualité par inscription en compte nominatif ou présentation dune attestation dipscription dans les comptes de titres au porteur tenus par lightermédiaire habilité au plus tard trois jours ouvrés avant la réunion, dès lors que leurs titres sont inscrits en compte à leur nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront demander à la Société de leur adresser un formulaire à cet effet. La demande doit être effectuée par lettre simple et doit parvenir au service des assemblées de la Société au plus tard trois jours avant la date de la Société.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société la veille de la Assemblée générale avant 15 heures.

Tout actionnaire pourra prendre connaissance des documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à partir de la date de convocation de læssemblée, soit 15 jours avant la semblée générale, sur le site internet <a href="https://www.viel.com">www.viel.com</a> ou par simple demande au siège de la Société, service assemblée.

Laction VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris. Pour plus danformations sur notre Groupe, <a href="https://www.viel.com">www.viel.com</a>.

VIEL & Cie - Service Juridique - 253 boulevard Pereire - 75017 Paris Tél.: 01 56 43 70 20 - Fax: 01 56 43 70 91